

Rapport d'activité

www.bassin-sarthe.org

Les collectivités membres du SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE :



Communauté de communes Sud Sarthe • Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille • Communauté de communes du Pays Fléchois • Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe • Communauté de communes Cœur du Perche • Communauté de communes des Collines du Perche Normand • Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche • Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois • Communauté de communes du Perche • Communauté de communes du Sud-Est Manceau • Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen • Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé • Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe • Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles • Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise • Communauté de communes Maine Saosnois • Communauté de communes du Pays Sabolien • Communauté de communes Le Gesnois Bilurien • Communauté de communes du Val de Sarthe • Communauté urbaine Le Mans Métropole •

Le mot du président



L'eau au cœur des préoccupations de tous

Les conséquences du changement climatique sont capricieuses. Après la sécheresse notable de 2022, l'année 2023 a été plus clémente avec une succession d'intempéries observée à partir de la mi-octobre. Cela a été positif pour le niveau des cours d'eau et de la majorité des réserves souterraines. Pour autant, l'obligation de sobriété de nos usages doit rester une priorité. La sécheresse de 2022 a offert à **la question de l'eau, une place de choix dans le débat public**. Le Plan Eau gouvernemental présenté en mars 2023, en est une preuve tangible.

Les acteurs du monde de l'eau, dont nous faisons partie, sont engagés depuis longtemps dans la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

À tous les niveaux, des actions exemplaires sont à mettre en avant. Elles témoignent de la responsabilité que nous prenons pour faire de nos territoires des exemples de résilience aux effets du changement climatique ; que cela soit en matière de gestion intégrée de l'eau qu'en matière de prévention des inondations.

Avec les Commissions locales de l'eau, le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) tient une place importante pour guider et accompagner les opérateurs locaux. Cette synthèse illustrée vise à mettre en avant les principaux sujets qui ont fait l'activité du syndicat en 2023. L'ensemble des rapports d'activité établis autour des grandes missions du syndicat (SAGE, PAPI, PTGE) sont disponibles auprès de l'équipe du SBS. N'hésitez pas à la solliciter !

Daniel Chevalier, président

Une reconnaissance des missions du syndicat

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe accompagne de nombreuses collectivités dans l'acquisition de données.

Votre contact :
Vincent Toreau (vincent.toreau@bassin-sarthe.org)

Vers un Etablissement Public Territorial de Bassin

L'objet et les missions exercées par le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) sont semblables à celles d'un **Etablissement Public Territorial de Bassin** (EPTB). C'est pourquoi, en 2022, une demande de reconnaissance du SBS en EPTB a été transmise à la Préfète coordinatrice du Bassin Loire-Bretagne, chargée de la procédure.

Un EPTB a pour vocation à assurer l'animation et la concertation de ce qui relève de l'alinéa 12 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement. Il intervient sur des échelles "supra", englobant plusieurs sous-bassins sur lesquels officient les intercommunalités ou syndicats de bassin exerçant la compétence GEMAPI. Le schéma introduit dans la loi MAPTAM* prévoit bien deux échelles de territoire, l'une plus locale et à vocation de

maître d'ouvrage de travaux sur l'ensemble de la compétence GEMAPI, l'autre à une échelle élargie qui en assure la coordination.

Cette reconnaissance en tant qu'EPTB, permettra au SBS d'ancrer son action dans le paysage institutionnel local, interdépartemental et interrégional, dans le principe de solidarité territoriale. Par exemple, en tant qu'EPTB, il sera amené à donner des avis sur des dossiers pour lesquels il n'est pas aujourd'hui saisi. Reconnu EPTB, il sera aussi représenté au sein des Commissions locales de l'eau (CLE).

En début d'année, cette demande de reconnaissance en EPTB reçoit les avis favorables des CLE des bassins de la Sarthe Aval, de l'Huisne et de la Sarthe Amont. Le Comité de bassin Loire-Bretagne rend également un avis favorable en juillet.

* Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles.

Faciliter les échanges



Journée du réseau "Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques" - 28/11/2023 - Connerré (72)

Votre contact :
Vincent Toreau (vincent.toreau@bassin-sarthe.org)

Faciliter l'échange et les retours d'expérience, en grands ou petits groupes

Grâce à son grand périmètre d'intervention, le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) est identifié en matière de mise en réseau des acteurs de l'eau et de vulgarisation vers les élus et les techniciens œuvrant dans la restauration et la préservation des milieux aquatiques. Ces derniers sont membres du **réseau "Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques"** (AGMA).

En 2023, la journée du réseau AGMA se déroule sur le bassin versant de l'Huisne à Connerré (72), siège du Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe. Près de 60 personnes participent à cette journée qui, pour la première fois, propose trois ateliers d'échange (convaincre de l'opportunité de travaux, liens entre la GEMA et la PI avec

l'exemple d'une étude sur les ruissellements et les outils de sensibilisation).

L'intérêt reconnu de ce réseau est la mise en relation des techniciens et le partage d'expérience. Certains d'entre eux expriment des besoins de se réunir plus fréquemment sur des thématiques techniques précises afin de monter en compétence. Lorsque cela est possible le SBS répond à ces demandes. Ainsi en juin, Romain Barbé, chargé de mission "Planification de la prévention des inondations" au SBS, propose aux techniciens intéressés un temps d'échange à Saint Léonard des Bois visant à mieux appréhender **la modélisation hydrologique et la modélisation hydraulique**. Cette base de connaissance commune sert ensuite de partage pour bénéficier du retour d'expérience de chaque structure.

Sur le bassin de la Sarthe amont



Journée de plantation de plantes vivaces à Saint-Léonard-des-Bois (72) - 10/12/2023

Votre contact :
Eric Le Borgne (eric.leborgne@bassin-sarthe.org)

Concilier économie d'eau et fleurissement des communes

Suite à la volonté forte de Pascal Delpierre, Vice-président du Syndicat du Bassin de la Sarthe et maire de Saint-Léonard-des-Bois (72), une démarche exemplaire est menée pour **limiter la dépendance à l'eau du fleurissement des communes**. Un guide est donc élaboré par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Sarthe à destination des élus et agents des collectivités.

Pour mettre en application les conseils détaillés dans ce guide, plusieurs actions sont déclinées à Saint-Léonard-des-Bois : une partie des trottoirs sont désimperméabilisés pour accueillir des fosses de plantation et des sorties de gouttières sont détournées pour alimenter les végétaux.

Ce projet se concrétise enfin par une journée organisée par le CAUE pour remplacer les

plantes annuelles par des vivaces. Elle associe les habitants et les agents de la commune ainsi que des agents des communes voisines.

L'étude quantitative dans le cadre de la révision du SAGE

La Commission locale de l'eau poursuit son travail sur la disponibilité en eau. L'état des lieux de l'étude "Hydrologie, Milieux, Usages, Climat", démontre qu'il **existe des disparités importantes entre les territoires du bassin versant**. De nombreux acteurs du territoire se mobilisent ainsi pour travailler à une répartition équitable de la ressource en eau. L'étude montre aussi que les prélèvements ne sont pas les seuls responsables des déficits chroniques des cours d'eau. L'amélioration de leurs morphologies, le fonctionnement des zones humides et l'impact cumulé des plans d'eau doivent être rendus prioritaires pour maintenir les principaux usages.

Sur le bassin de la Sarthe aval



Ateliers présentés lors du Comité de pilotage du CT Eau à Evron (53) - 17/11/2023

Vos contacts :
Julie Stein (julie.stein@bassin-sarthe.org) • Clément Bujisho (clement.bujisho@bassin-sarthe.org)

Faire vivre le CT Eau Sarthe Aval

Le Contrat Territorial Eau (CT Eau) est l'un des outils de mise en œuvre du SAGE, qui permet de mobiliser la maîtrise d'ouvrage locale grâce à des aides financières coordonnées. L'objectif principal est d'agir pour la préservation et la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques et pour l'adaptation des usages économiques.

Sur le bassin de la Sarthe aval, l'année 2023 clôtura la première phase de trois ans (2021-2023) du contrat. À cette occasion, le comité de pilotage a effectué son bilan avec une nouvelle technique d'animation plus dynamique : le "**forum ouvert**". Ce format facilite les échanges et les partages d'expérience entre les acteurs matérialisant

ainsi la stratégie globale écrite pour les six ans (2021-2026). Cela est aussi l'occasion de fédérer autour d'une vision collective du territoire. Très apprécié, ce format sera réitéré sur la seconde phase du contrat (2024-2026).

Un autre outil contribuant la mise en œuvre du SAGE est le **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau** (PTGE). Son but est le retour à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau suite aux constats des déficits observés dans le cadre de l'étude de détermination des volumes prélevables menée lors de l'élaboration du SAGE. Engagée mi-2022, son élaboration est nourrie par un complément d'étude prenant en compte l'hydrologie, les milieux, les usages et le climat. Cette étude est faite en régie par Clément Bujisho, "chargé de projet PTGE, gestion quantitative".

Sur le bassin de l'Huisne



Signature du Contrat territorial du bassin de l'Huisne amont - 09/10/2023 -Perche-en-Nocé (61)

Voire contact :
Vincent Toreau (vincent.toreau@bassin-sarthe.org)

L'ensemble du bassin versant, couvert par des programmes d'action contractuels

En cohérence avec les actions portées sur l'aval du bassin versant de l'Huisne, les acteurs de l'eau ornaï et euréliens signent en octobre 2023, un contrat territorial prévoyant des actions jusqu'en 2025 dans l'objectif d'améliorer l'état des masses d'eau.

Ce **contrat territorial "Huisne amont"**, outil financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, permet d'engager des actions pour restaurer les cours d'eau dégradés, pour lutter contre les pollutions diffuses et les phénomènes d'érosion et de ruissellement des sols. Pour cela, 11 maîtres d'ouvrage s'engagent à mener des actions sur ce territoire. Le Syndicat du Bassin de la Sarthe pilote, comme sur l'aval du bassin versant, ce contrat territorial. Le Parc naturel régional du Perche, quant à lui, ayant la

compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) en assure son animation. Grâce à la signature de ce contrat, et pour la première fois depuis le début de la mise en œuvre du SAGE, la totalité du bassin versant est désormais concernée par des actions devant contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

La lutte contre l'érosion des sols, fait l'objet de la rédaction d'une stratégie partagée par les parties prenantes de l'aval du bassin versant dans le cadre de la préparation du Contrat territorial Eau 2024-2026. Cette stratégie repose sur cinq volets et met en action le Conseil départemental de la Sarthe, les organismes agricoles, le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe et leurs partenaires financiers.

Prévenir les inondations



Zone d'expansion des crues de la Sarthe à Saint-Léger-sur-Sarthe (61)

Votre contact :
Romain Barbé (romain.barbe@bassin-sarthe.org)

Les zones d'expansion de crues de la haute vallée de la Sarthe reconquises

Dans le cadre d'un stage de fin d'études, le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) réalise l'étude pour la caractérisation des zones d'expansion des crues sur la haute vallée de la Sarthe. Cette mission, encadrée par "la cellule d'animation PAPI", est menée par Chloé Rivière, étudiante à l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg, pendant une durée de 6 mois.

L'étude permet de mettre en évidence le rôle de certains ouvrages hydrauliques et des merlons de curage présents sur les berges de la Sarthe. Elle est aussi l'occasion de disposer de données chiffrées en termes de surfaces inondées et de volumes stockés. Certains travaux préconisés ont été entrepris avant le terme de cette mission,

par le Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe. Ceux-ci sont présentés aux membres du comité de pilotage du PAPI.

Des communes accompagnées pour la mise en forme de leur DICRIM

Cette première année de mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalable est l'occasion pour le SBS d'accompagner des communes (Pincé, Cherré-au, Saint-Pavace et Duneau) pour la mise à jour de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Les échanges et rencontres avec ces communes permettent de bien définir leurs besoins. Transmission de documents ressources, création d'une maquette de mise en forme et réalisation des cartographies des risques à l'échelle communale, sont les principales actions menées par la cellule d'animation PAPI.

Accompagner les territoires



Travaux d'arasement de merlons de curage sur la haute Sarthe (61)

Vos contacts :
Romain Barbé (romain.barbe@bassin-sarthe.org) • Vincent Igelnick (vincent.igelnick@bassin-sarthe.org)

Des collectivités se mobilisent pour limiter les ruissellements

Sur le bassin du Montretaux, sujet à cette problématique qui occasionne des débordements dans la commune de Saint-Aubin-des-Coudrais (72), les résultats de l'étude menée par le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe, sont présentés en 2023. Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) suit l'ensemble de cette étude en apportant son regard sur les résultats et les propositions d'action.

D'autres bassins versants comme celui de la Guêpe (bassin de la Sarthe amont) et des Logettes (bassin de l'Huisne) sont amenés à être étudiés prochainement par les structures GEMAPI compétentes. **L'objectif étant de prévenir les inondations** de Mézières-sous-Lavardin (72) et Val-au-Perche (61). L'expertise du SBS est sollicitée pour

appuyer les porteurs de projets à bien définir les besoins des études et à construire les cahiers des charges.

L'outil AGIRISK : pour mieux définir les enjeux et les dommages en zone inondable

Le SBS développe avec le CEREMA, l'outil AGIRISK sur le bassin de la Sarthe. Il a vocation à définir les enjeux et dommages en zone inondable à différentes échelles (quartier, communes, intercommunalité, etc.). L'intérêt est d'**améliorer la connaissance du risque** sur l'ensemble du bassin à partir de données actualisées et de **fournir aux collectivités les informations nécessaires à la prévention des inondations** (documents opérationnels, études spécifiques, sensibilisation, etc.). L'outil et ses premiers rendus d'utilisation sont présentés fin 2023 au "groupe projet" constitué.

Bilan financier et ressources humaines

L'Huisne à Villaines-la-Gonais (72)

Votre contact :
Julie Razafimbelo (julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org)

Bilan financier

Depuis 2022, le Syndicat du Bassin de la Sarthe fait partie des collectivités volontaires à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) adossé à la nomenclature comptable M57. Le CFU est le nouveau cadre de présentation des comptes locaux.

Pour 2023, l'arrêté des comptes du syndicat fait apparaître des dépenses totales de **524 714,71 €** (3 970,03 € en investissement et 520 744,68 € en fonctionnement) et des recettes totales pour **519 766,89 €** (22 671,20 € en investissement et 497 095,69 € en fonctionnement).

Le résultat de l'exercice 2023 est un déficit de **4 947,82 €** et le résultat d'exploitation est de **183 880,12 €**.

Ressources humaines

Le syndicat emploie 7 agents à temps plein : 2 femmes (titulaires) et 5 hommes (2 titulaires et 3 contractuels). Le contrat de Romain Barbé a été renouvelé pour une durée de 3 ans, le 1^{er} septembre. Dans le cadre de son stage de fin d'études d'ingénieur.e ENGESS (école d'ingénieur.e publique de l'eau, des déchets et de l'aménagement durable des territoires), Chloé Rivière est accueillie pour une mission de six mois sur la caractérisation des zones d'expansion de crues de la haute vallée de la Sarthe en amont d'Alençon (61).

Enfin, en 2023, **l'équipe du syndicat suit 32 jours de formation.**

Un collectif au service de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Vincent TOREAU

Directeur. Animateur de la CLE du SAGE Huisne
vincent.toreau@bassin-sarthe.org • 07 48 72 24 55

Éric LE BORGNE

Animateur de la CLE du SAGE Sarthe amont
eric.leborgne@bassin-sarthe.org • 07 48 72 24 51

Julie STEIN

Animatrice de la CLE du SAGE Sarthe aval
julie.stein@bassin-sarthe.org • 07 48 72 24 57

Romain BARBÉ

Chargé de mission Planification de la Prévention des inondations
romain.barbe@bassin-sarthe.org • 07 48 72 24 60

Clément BUJISHO

Chargé de projet PTGE, gestion quantitative
clement.bujisho@bassin-sarthe.org • 07 48 72 24 63

Vincent IGELNICK

Chargé de mission SIG, analyse territoriale
vincent.igelnick@bassin-sarthe.org • 07 48 72 28 93

Julie RAZAFIMBELO

Gestionnaire administratif et comptable
julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org • 06 12 27 04 34



SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE
1 Place Saint Léonard • 72130 Saint Léonard des Bois
Tél. 02 33 82 22 72 • contact@bassin-sarthe.org